



Association Africaine des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels
01 BP 4877 Ouagadougou Burkina Faso Tel: 226 50 37 37 50 Fax: 226 50 37 37 57 Cameg@cameg.bf

MARCHE DE SERVICE
POUR LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS
AC/PRSAO/2007/MS.G.AP/AQ/IRSP/01

ANNEXE II

TERMES DE REFERENCE

ANNEXE II: TERMES DE REFERENCE

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.1.	Pays bénéficiaires.....	3
1.2.	Pouvoir adjudicateur	3
1.3.	Éléments d'information utiles concernant le pays bénéficiaire	3
1.4.	Situation actuelle dans le secteur concerné.....	3
1.5.	Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds	4
2.	OBJECTIFS , ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	4
2.1.	Objectifs généraux	4
2.2.	Objectifs particuliers	
2.3.	Résultats à atteindre par le prestataire	5
3.	HYPOTHÈSES & RISQUES.....	5
3.1.	Hypothèses qui sous-tendent le projet.....	5
3.2.	Risques	5
4.	CHAMP D'INTERVENTION.....	5
4.1.	Généralités	5
4.2.	Activités spécifiques	6
4.3.	Gestion du projet.....	10
5.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER	10
5.1.	Lieu du projet.....	10
5.2.	Date de début et période d'exécution.....	10
6.	BESOINS.....	11
6.1.	Ressources humaines.....	11
6.2.	Bureaux	12
6.3.	Installations et équipement mis à disposition par le prestataire	12
6.4.	Matériel	13
6.5.	Dépenses accessoires.....	13
6.6.	Vérification des dépenses	13
7.	RAPPORTS	13
7.1.	Rapports obligatoires.....	13
7.2.	Présentation et approbation des rapports	14
8.	SUIVI ET ÉVALUATION	14
8.1.	Définition d'indicateurs	14
8.2.	Exigences particulières	14

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays bénéficiaires

Les pays bénéficiaires sont les 16 pays d'Afrique de l'Ouest suivants :

N°	PAYS	VILLE	CENTRALE
1	Bénin	Cotonou	CAME
2	Burkina Faso	Ouagadougou	CAMEG
3	Côte d'Ivoire	Abidjan	PSP
4	Guinée Bissau	Bissau	CECOME
5	Guinée Conakry	Conakry	PCG
6	Mali	Bamako	PPM
7	Mauritanie	Nouakchott	CAMEC
8	Niger	Niamey	OPPN
9	Sénégal	Dakar	PNA
10	Togo	Lomé	Cameg
11	Cap Vert	Praia	
12	Gambie	Banjul	CMS
13	Ghana	Accra	CMS
14	Liberia	Monrovia	CMS
15	Nigeria	Abuja	CMS
16	Sierra Leone	Freetown	CMS

Les Centrales d'Achats nationales de ces pays ont émis le souhait de bénéficier de formations spécialisées concernant la problématique des approvisionnements en produits pharmaceutiques, objets des présents termes de référence.

Ces formations s'inscrivent dans le programme de l'ACAME (Association Africaine des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels), de renforcement des capacités des Centrales d'Achats.

1.2. Pouvoir adjudicateur

L'ACAME, dont le siège est à Ouagadougou (Burkina Faso) est le Pouvoir Adjudicateur.

1.3. Éléments d'information utiles concernant les pays bénéficiaires

Les Centrales d'Achats des pays bénéficiaires cités précédemment sont regroupées en réseau autour de l'ACAME.

Elles peuvent parfois présenter une certaine hétérogénéité au niveau de leurs structures, des caractéristiques de leurs pays ou au niveau de leurs procédures de fonctionnement. Cependant, elles partagent toutes les mêmes principes de base et éprouvent des besoins globalement similaires, notamment en formation.

1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné

Les pays bénéficiaires ont chacun une Centrale d'Achats de médicaments essentiels dont la mission, identique d'un pays à l'autre, est capitale pour la politique de santé de ces pays.

Ce sont des Centrales d'Achats sans but lucratif, sous tutelle technique du Ministère de la Santé et sous tutelle financière du Ministère des Finances.

Elles doivent concilier des impératifs de santé publique avec des objectifs propres à une entreprise commerciale à gestion autonome, agissant sur le marché international et devant assurer son auto développement.

Pour atteindre ces objectifs, les Centrales souhaitent renforcer :

- ✚ La mise en place de procédures adaptées pour la gestion de l'ensemble du processus d'approvisionnement
- ✚ Leur technicité pour la mise en place d'un système d'assurance de la qualité

La réalisation de ce présent projet devrait permettre d'accroître la performance des Centrales et d'optimiser leur utilisation pour l'approvisionnement des programmes de lutte contre les maladies prioritaires financés par les Bailleurs de fonds (ARV contre le VIH/Sida, ACT contre le paludisme, antituberculeux).

1.5. Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

Ce programme est financé par la Commission Européenne sur le 9ème Fonds Européen de Développement (Projet Régional Santé Afrique de l'Ouest, géré depuis la Délégation de la Commission Européenne au Dans une capitale d'Afrique de l'Ouest au choix du soumissionnaire).

D'autres partenaires soutiennent le programme de l'ACAME (Coopération Française) ou peuvent soutenir les Centrales individuellement, de manière concertée et en toute complémentarité.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectifs généraux

- ✚ Objectif général 1 : Renforcer les capacités managériales et techniques des Centrales d'Achats dans le processus d'approvisionnement.
- ✚ Objectif général 2 : Renforcer la mise en place d'un système d'assurance de la qualité au sein des Centrales.

2.2. Objectifs particuliers

- ✚ Objectif particulier 1 : Favoriser la mise en place de procédures d'approvisionnement conformes aux normes des bailleurs de fonds et notamment pour l'approvisionnement en ARV de leurs pays.
- ✚ Objectif particulier 2 : Contribuer au respect des principes essentiels des bonnes pratiques de distribution au sein des Centrales..

2.3. Résultats à atteindre par le prestataire

- ✚ Résultat 1 : les Centrales sont capables de mettre en place un système d'approvisionnement conforme aux exigences des partenaires, notamment dans le cas des ARV
- ✚ Résultat 2 : les Centrales sont capables d'analyser les différents documents techniques garantissant la qualité des produits ainsi que d'appliquer les principes essentiels des Bonnes Pratiques de Distribution.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1. Hypothèses qui sous-tendent le projet

Les besoins ont été évalués par l'ACAME avec la participation active des Centrales d'Achats.

L'adhésion des bénéficiaires est donc garantie, à partir du moment où les formations apparaissent comme concrètes et illustrées d'exemples réalistes.

3.2. Risques

Etant donné la présence de pays non francophones, l'ACAME prendra toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux participants qui le désirent de bénéficier d'une traduction simultanée en anglais, et de supports de formation également traduits en anglais.

4. CHAMP D'INTERVENTION

4.1. Généralités

4.1.1. Présentation du projet

L'ACAME a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité physique et financière des médicaments essentiels génériques pour les populations africaines démunies.

A cet effet, elle a lancé un vaste programme d'appui aux Centrales d'Achats, visant à favoriser les échanges d'expérience entre Centrales et le travail en commun, à mettre en place des formations multidisciplinaires et à aider les Centrales à mettre en œuvre un plan stratégique de développement.

Le Secrétariat Permanent de l'ACAME, basé à Ouagadougou (Burkina Faso) est chargé de la coordination de ce programme.

Les Directeurs Généraux de l'ACAME constatent cependant avec inquiétude la mise à l'écart de la plupart des Centrales d'Achats pour l'approvisionnement des programmes de lutte contre les trois maladies prioritaires : antirétroviraux (ARV), nouveaux antipaludiques à base d'artémisine combinée (ACT), et antituberculeux.

Face à cette situation, les Centrales doivent donc renforcer leurs capacités et ensuite faire la preuve de leur efficacité et de leur efficience. Celles-ci reposent en grande partie sur la maîtrise de la gestion des approvisionnements et des stocks et sur le système d'assurance de la qualité mis en place.

Ce projet de formations spécialisées devrait permettre aux Centrales d'améliorer leur technicité et leur gestion, et ainsi d'être validées par les partenaires et les bailleurs de fonds pour l'approvisionnement de leurs programmes.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de renforcement des capacités locales, de rationalisation des systèmes d'approvisionnement et de distribution nationaux et également dans un contexte de pérennisation de ces structures nationales.

Le présent projet a pour objet la réalisation de deux modules de formation :

- La première formation porte sur « la gestion du cycle de passation des marchés, et l'approvisionnement en ARV ».
- La deuxième formation concerne « la mise en place d'un système d'assurance de la qualité au sein des Centrales ».

4.1.2. Zone géographique à couvrir

La liste des pays bénéficiaires figure au point 1.1, ces pays sont situés en Afrique de l'Ouest, sont majoritairement francophones (9), mais certains sont anglophones (5) ou lusophones (2).

Les deux formations ici présentées seront organisées à l'IRSP de Ouidah (Bénin), en français (avec traduction simultanée en anglais).

4.1.3. Groupe cible

Le groupe cible est constitué des 16 Centrales d'Achats bénéficiaires du projet, et de deux représentants du Secrétariat Permanent de l'ACAME.

Plus précisément, les formations « mise en place d'un système d'assurance de la qualité des produits pharmaceutiques » et « gestion de l'approvisionnement » sont ciblées prioritairement pour les pharmaciens responsables de l'approvisionnement des Centrales.

Toutefois, l'ACAME laisse à chaque Centrale d'Achats le soin de désigner celui ou celle qui participera à chacune des formations.

4.2. Activités spécifiques

4.2.1. 1ère formation : « Gestion du cycle de passation des marchés, approvisionnements des ARV »

L'objectif est de renforcer les capacités des Centrales au niveau de la gestion du cycle d'approvisionnement, et de présenter un processus adéquat pour l'approvisionnement en ARV par les Centrales.

Le prestataire devra organiser à cet effet une formation spécialisée qui comprendra deux parties : l'analyse complète d'un système de passation de marchés adéquat et ensuite la problématique de l'approvisionnement des ARV.

Cette formation durera 5 jours et se déroulera dans une capitale d'Afrique de l'Ouest au choix du soumissionnaire.

L'analyse du cycle de passation des marchés

La première partie de cette formation concernera l'ensemble du processus de passation des marchés dans une Centrale d'Achats de médicaments essentiels.

Le prestataire de service chargé de cette formation devra passer en revue les différents points analysés de manière habituelle par les experts lors de l'évaluation d'une Centrale pour valider son utilisation éventuelle par les bailleurs de fonds.

A chacune des composantes du système de passation des marchés, le prestataire devra expliciter les principes requis, citer les écueils à éviter et exposer clairement les méthodes et moyens adéquats. Il s'appuiera sur des exemples concrets.

Il utilisera des techniques pédagogiques modernes, dynamiques et interactives, favorisant la participation des bénéficiaires. Il organisera des ateliers permettant une mise en situation selon des thématiques données.

Il exposera la méthodologie nécessaire à l'élaboration d'un plan de passation de marchés, et illustrera ses propos par des exemples à suivre.

Le formateur abordera les questions suivantes, en s'efforçant d'exposer des solutions permettant de remédier aux problèmes les plus fréquemment rencontrés :

Le cadre juridique

- la Centrale agit-elle en conformité avec les lois et réglementations nationales, la Centrale dispose-t-elle d'un manuel de procédures définissant les méthodes relatives à la passation des marchés, etc. ?
- La base de la transparence (y a-t-il publication des avis d'appel d'offres, des résultats, ouverture publique des plis, les conditions d'utilisation des différentes méthodes de passation des marchés sont-elles clairement établies, les conditions à remplir par les soumissionnaires pour être retenus sont-elles équitables et adaptées, etc.).

La Gestion du cycle de passation des marchés

- L'organisation de la Centrale en terme de gestion du cycle de passation des marchés est-elle adéquate ?, les différentes fonctions de passation des marchés et d'approvisionnement sont-elles différenciées ?, la capacité des ressources humaines est-elle suffisante ?, les instructions au personnel sont-elles claires, le fonctionnement, la composition et l'autonomie des commissions des marchés sont-elles satisfaisantes ?, etc).

- Y a-t-il un plan de passation de marchés, une bonne méthode de prise en compte des contraintes d'ordre technique et financier, les techniques d'estimation des besoins sont-elles rationnelles ?, les calendriers d'exécution des différentes phases sont ils respectés et acceptables ?, etc.
- Les dossiers d'appel d'offre comprennent-ils des clauses administratives et techniques, financières claires, garantissant des conditions équitables, les risques sont-ils couverts par des demandes de présentation de garanties de soumission et de bonne exécution ?, etc.)
- Le système de présélection est-il clair et garantit-il la transparence du processus ?, etc).
- La réception et l'ouverture des plis se déroulent-elles selon les exigences requises ?, la qualification technique des évaluateurs est-elle satisfaisante, les rapports décrivent-ils objectivement et en détail l'évaluation de la commission ?
- La base sur laquelle se font les attributions des marchés sont-elles conformes aux exigences du dossier d'appel d'offres ?, la tenue de registres permet-elle de restituer de façon claire les décisions d'attribution et de rejet ?, quel est le mécanisme de validation des décisions de la commission des marchés ?, y a-t-il des pressions extérieures, des possibilités de modifications des décisions ?, etc.

L'Administration des marchés

- Comment s'organise le système de suivi des marchés (description, chronologie et timing des différentes phases), le contrôle des livraisons, des prix, des délais, etc).
- Le paiement des fournisseurs se fait-il dans les délais prévus, après quelle procédure de réception ou de contrôle ?
- Comment se fait le traitement des litiges ?

Les systèmes de contrôle

- Comment se passe le contrôle des marchés ? Y a-t-il des audits ?

A la fin de cette formation, les bénéficiaires devront être en mesure de proposer des adaptations aux procédures en vigueur dans leurs Centrales ou des modifications organisationnelles.

La Gestion de l'approvisionnement spécifique en ARV

La deuxième partie de la formation concernera l'ensemble du processus d'approvisionnement en ARV que doit mettre en place une Centrale d'Achats, pour être en conformité avec les normes généralement admises en la matière.

Le prestataire insistera sur les aspects spécifiques de l'approvisionnement en ARV et sur les phases critiques de la chaîne de distribution de ces produits :

- **L'impact des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce sur l'approvisionnement en ARV**

Il proposera une méthodologie étayée de modèles de référence pour permettre à chaque pays d'adapter éventuellement sa législation nationale afin d'agir en conformité avec la législation internationale et les règles de l'OMC.

- **Planification et gestion des achats et des stocks**

Le formateur traitera notamment les aspects suivants, en formulant des recommandations précises :

- Les difficultés de quantification des besoins en ARV (processus nouveau pour les centres de traitement, accès limité à un certain nombre de PVVIH en fonction des financements, difficulté de prévision de nouvelles inclusions dans la file active, apparition de résistances nécessitant un changement de traitement, méthode de calcul et de réactualisation du nombre de traitements de première et de seconde ligne, difficultés liées à la décentralisation de la distribution, etc).
- La sélection des molécules et des formes galéniques (selon les protocoles, formes simples et formes combinées (FDC), génériques et spécialités
- Les différents types de fournisseurs (fabricants innovants, génériqueurs, grossistes internationaux reconnus)
- Le système de préqualification de l'OMS et l'utilisation du fichier de validation réactualisé.
- La disponibilité des stocks d'ARV au niveau des fournisseurs (l'attitude à tenir par les responsables de l'approvisionnement en raison des risques de rupture en terme de définition de stock de sécurité)
- La spécificité du processus d'approvisionnement (contraintes financières et logistiques : produits chers, à péremptions courtes, peu de formes pédiatriques, certains produits nécessitant une chaîne du froid, livraison aérienne, consignes de sécurité à appliquer, etc.
- Le contrôle de qualité des ARV

- **Adaptation des documents de passation des marchés**

Le prestataire présentera les adaptations nécessaires à porter aux documents essentiels de passation de marchés (dossiers d'appel d'offres, de qualification) évoqués au point précédent, pour le cas particulier des ARV.

Par exemple, les références à la préqualification OMS, l'attribution des marchés à plusieurs fournisseurs pour prévenir les risques de tarissement de la source d'approvisionnement, la mise en place de marchés globaux à commandes multiples échelonnées pourront être traitées.

- **Présentation d'un logiciel de quantification adapté**

Le prestataire de service présentera en détail un logiciel de quantification des besoins et de gestion des approvisionnements et formera les bénéficiaires à son utilisation.

4.2.2. Mise en place d'un système d'assurance de la qualité au sein des Centrales d'Achats :

Cette deuxième formation durera également 5 jours. Elle se déroulera également dans une capitale d'Afrique de l'Ouest au choix du soumissionnaire à la suite de la première.

La formation sera scindée en deux thèmes d'égale importance du point de vue durée de traitement : la présélection des couples fabricants/produits et les outils et méthodes pour le respect des bonnes pratiques de distribution (BPD).

Présélection des couples fabricant/produit

Les Centrales d'Achats membres de l'ACAME souhaitent tendre pour leurs achats vers un système évolutif de sélection des produits permettant une analyse détaillée des documents techniques.

En effet, les appels d'offres internationaux laissent peu de possibilités à l'élaboration de ce travail de fonds, car le temps imparti est trop court. De plus ils apparaissent comme trop répétitifs et rendent difficile la capitalisation des résultats d'une opération à l'autre.

Il s'agit donc désormais de s'orienter vers une sélection des couples fabricant/produit par le biais d'un système de présélection ouvert des fournisseurs, permettant d'étudier en détail les documents techniques exigés, selon les étapes de validation successives suivantes :

- Validation du grossiste international (le cas échéant)
- Validation du fabricant pour chaque site de fabrication de produits
- Validation technique du produit pharmaceutique (médicaments et consommables médico-chirurgicaux).

Pour mener à bien ce processus de validation, les pharmaciens responsables de l'assurance de la qualité des approvisionnements doivent maîtriser les documents techniques indispensables que doit présenter le fournisseur soumissionnaire, et être capables d'interpréter les réponses fournies.

Pour cette raison, l'ACAME souhaite qu'ils bénéficient d'une formation spécialisée dans le but de les aider à maîtriser la méthodologie du processus de présélection, et également l'analyse technique en profondeur des documents techniques.

Le prestataire chargé de la formation devra à chaque étape exposer clairement les documents requis auprès du fournisseur en mettant en exergue les points essentiels permettant de les valider.

La formation devra comporter des cours théoriques et des travaux pratiques de mise en situation nécessitant la fourniture par le prestataire de documents à analyser.

A la fin de la formation, chaque bénéficiaire devra être capable de :

- Maîtriser les référentiels et normes internationales : caractéristiques des différentes pharmacopées (BP, EP, USP, IP, in House), conformité aux normes internationales (ISO, etc), directives de l'OMS concernant la certification des produits pharmaceutiques commercialisés sur le marché international (BPF, Certificats de Produits Pharmaceutiques)
- Recenser les différents documents techniques ou certificats à exiger auprès des fournisseurs pour chaque niveau de la chaîne de validation.
- Interpréter ces documents de manière à évaluer la conformité aux règles internationales (principes régissant les sites master files, composantes d'un drug master file, conformité d'une étude de stabilité, conformité d'une étude de bio-équivalence, exigences d'un certificat d'analyse (contrôle physicochimique, pharmacotechnique, microbiologique), évaluation de la qualité de la matière première en l'absence de certificat de conformité EP, connaissance des normes de référence concernant la fabrication des consommables et étude des certificats prouvant la conformité du marquage CE, etc.)
- Prévenir les risques liés à certaines pratiques en vigueur au niveau du marché international (produits ne disposant que de certificats d'exportation uniquement, grossiste international libérant le lot et s'affichant comme fabricant, sous-traitance et traçabilité, difficultés d'identifier le site de fabrication chez un même fabricant, contrefaçons).

✚ Présentation des outils et méthodes pour la mise en place des bonnes pratiques de distribution (BPD) pharmaceutique

Le formateur prestataire répondra aux questions suivantes :

- Quels sont les outils et les méthodes pour la mise en place des Bonnes Pratiques de Distribution ?
- La gestion physique des locaux et des stocks : comment organiser les magasins et maîtriser la gestion des flux ?
- Logistique applicable à la chaîne du médicament : comment mettre en place un LMIS (Logistic Management Information Système) ?
- La mise en place d'indicateurs d'activité et de qualité.

4.3. Gestion du projet

4.3.1. Organe chargé de la gestion du projet

Le Secrétariat Permanent de l'ACAME, basé à Ouagadougou, est chargé de la gestion du projet.

4.3.2. Structure de gestion

Le Secrétariat Permanent de l'ACAME veillera par l'intermédiaire de son comptable au respect strict des procédures régissant les contrats financés sur le 9^{ème} FED.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu du projet

Les 2 formations se dérouleront à l'Institut Régional de Santé Publique de Ouidah.

5.2. Date de début et période d'exécution

Le prestataire devra effectuer les deux séances de formation en 10 jours de travail, du 28 janvier 2008 au 08 février 2008.

6. BESOINS

6.1. Ressources humaines

6.1.1. Experts principaux

1ère Formation : « Gestion du cycle de passation des marchés et approvisionnement en ARV »

Partie « Gestion du cycle de passation de marchés »

Qualification et compétences requises :

L'expert principal qui sera chargé de dispenser la formation sur la passation de marchés sera un spécialiste en passation de marchés.

Il maîtrisera parfaitement les spécificités d'une Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et les exigences des partenaires au développement et des bailleurs de fonds.

Il devra faire preuve de pédagogie et de capacités d'animation de séances de formation dynamiques, demandant une participation des bénéficiaires lors d'ateliers ou de mises en situation.

Expérience professionnelle générale

Il bénéficiera d'une expérience d'au moins 5 ans dans les tâches de passation des marchés et si possible d'évaluation ou d'assistance des Centrales d'Achats.

Deuxième partie « approvisionnement en ARV »

Qualification et compétences requises :

L'expert principal qui sera chargé de dispenser une formation sur « l'approvisionnement en ARV » sera de préférence pharmacien.

Il maîtrisera les spécificités de l'approvisionnement en ARV et les exigences requises par les partenaires au développement sanitaire et les bailleurs de fonds.

Il devra faire preuve de pédagogie et de capacités d'animation de séances de formation dynamiques, demandant une participation des bénéficiaires lors d'ateliers ou de mises en situation.

Expérience professionnelle générale

Il bénéficiera d'une expérience d'au moins 5 ans dans les tâches d'assistance technique ou d'évaluation des Centrales d'Achats, et d'une expérience dans l'approvisionnement en ARV.

2ème Formation : « Mise en place d'un système d'assurance de la qualité et des Bonnes Pratiques de Distribution »

Qualification et compétences requises :

Les experts principaux qui seront chargés de dispenser cette formation seront de préférence pharmaciens.

Ils seront spécialistes de l'assurance de la qualité des produits pharmaceutiques et/ou de l'assurance de la qualité dans la distribution pharmaceutique.

Ils devront faire preuve de pédagogie et de capacités d'animation de séances de formation dynamiques, demandant une participation des bénéficiaires lors d'ateliers ou de mises en situation.

Expérience professionnelle générale

Chaque expert bénéficiera d'une expérience d'au moins 5 ans dans les tâches d'assistance technique ou d'évaluation des Centrales d'Achats, dans un établissement pharmaceutique ou encore une université où ils auront occupé un poste en rapport avec l'assurance de la qualité des produits et/ou de la distribution.

6.2. Bureaux

Pour la réalisation des deux formations qui font l'objet de ce présent projet, l'ARSP, conformément à son offre technique et financière précisée dans sa lettre du 07 décembre 2007, sera chargé de la prise en charge des différents coûts les honoraires des formateurs, des séances de travail préparatoires, du secrétariat, des supports pédagogiques, de la fourniture de salles de travail équipées, du transport et de l'hébergement des experts.

L'ARSP sera également chargé selon cette même offre technique et financière, de l'accueil et des frais de transport groupé des bénéficiaires, de l'hébergement des bénéficiaires en chambre individuelle, des pauses café, du déjeuner, excepté le repas du soir.

La réservation des billets d'avion des bénéficiaires est à la charge de l'ACAME.

6.3. Installations et équipement mis à disposition par le prestataire

Les formateurs devront un mois avant la date prévue pour les cours remettre au Secrétariat Permanent de l'ACAME les supports pédagogiques rédigés en français pour traduction en anglais auprès d'un interprète professionnel reconnu.

Un cabinet de traduction et d'interprétariat sera mis à la disposition des formateurs prestataires et des participants.

Le prestataire est tenu d'organiser l'hébergement, les réservations de billets d'avion des formateurs, puis la fourniture et la duplication des supports pédagogiques.

6.4. Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte de l'ACAME ni des Centrales d'Achats au titre du présent marché de services.

6.5. Dépenses accessoires

Le forfait par activités englobe l'ensemble des dépenses encourues dans le cadre du marché, et aucune rallonge ne sera acceptée pour d'éventuelles dépenses non prévues.

6.6. Vérification des dépenses

La provision pour vérification des dépenses concerne les honoraires de l'auditeur qui a été chargé d'effectuer la vérification des dépenses dans le cadre du contrat afin de procéder aux paiements de préfinancement s'il y a et/ou aux paiements intermédiaires s'il y a.

7. RAPPORTS

7.1. Rapports obligatoires

Voir l'article 26 des conditions générales. Des rapports d'activité intermédiaires devront être établis pendant la période d'exécution du contrat. Ils doivent être accompagnés de la facture correspondante, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses (tel que défini à l'article 28 des conditions générales).

Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses devra être établi à la fin du contrat. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté au moins un mois avant la fin de la période d'exécution du marché. Les rapports mentionnés dans la présente section s'ajoutent à ceux éventuellement cités au point 4.2 des présents termes de référence.

Chaque rapport doit consister en une section narrative et une section financière. La section financière doit contenir des données détaillées relatives au temps que les experts ont consacré au marché, aux dépenses accessoires et à la provision pour vérification des dépenses. Le rapport d'activité final doit être accompagné de la facture finale, du rapport financier et d'un rapport de vérification des dépenses

7.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports d'activité susmentionnés seront présentés en 3 exemplaires au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

8.1. Définition d'indicateurs

Pour la réalisation de chacune des formations, l'indicateur retenu sera une appréciation positive de la grille d'évaluation de la formation par les informaticiens bénéficiaires, et la présentation au Secrétariat de l'ACAME d'un mémoire relatant le contenu de chaque formation, annexé des supports pédagogiques (format papier et informatique).

8.2. Exigences particulières

Aucune autre exigence particulière n'est requise.